

**DATE DE
CONVOCATION**

04 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 20

Votants 24

Objet :

Budget 2024 :
Engagement du quart
des dépenses
d'investissement

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE (arrivée à 18h50), Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Gwendoline LEBLANC-GONSARD, Maxime HUMBERT, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMASSON-BAUMANN Sonia à Mr LEMASSON Yann
Mr VANOT Marcel à Mme Brigitte RICAUX
Mme MOURAUD Claire à Mme BOULAT-DAUFRENE Brigitte
Mr LECOQ Jean-Pascal à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader
Mme DUCHESNE Jocelyne
Mr PALOC Nicolas

A été élu secrétaire de séance :

Mr Pascal LEVEAU

Vu l'article L 2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2024,

Considérant qu'il convient de pouvoir poursuivre les programmes d'investissement en attendant le vote du budget primitif,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser, le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2023, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 pour le budget principal VILLE :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles =	10 250 €
Chapitre 204 Aides à l'équipement =	2 834 €
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles =	220 871 €
Chapitre 23 Travaux en cours =	20 000 €

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

